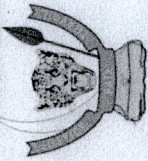


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 101/2024

A LA SOCIETE INSTAPRINT SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/CEE/C/DG/DSG/MF/2023, conclu avec le CEEC, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent sept mille quatre cent septante-quatre, quatre-vingt-un centimes (USD 107 474,81) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept cent cinquante-deux, trente-deux centimes (USD 752,32) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 04/06/2024.

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général adj
Benoit Kabwani Kalombe